

médicaux et de vivres aux populations civiles des deux côtés de la ligne de combat. La Croix-Rouge est le principal organisme qui s'est engagé dans ces travaux de secours humanitaire des deux côtés du front. C'est pour cette raison, et aussi parce que le Gouvernement croit qu'il faut préserver la vitalité et l'efficacité de la Croix-Rouge comme instrument choisi et reconnu depuis plus de 100 ans par la grande majorité des Etats du monde pour dispenser leurs activités de secours, que l'aide du Canada aux deux camps a été acheminée par l'intermédiaire de cet organisme. Sans une Croix-Rouge saine et en bon état de fonctionnement, les Conventions de Genève sur le droit de la guerre signées en 1949 perdraient une grande partie de leur efficacité. La communauté internationale ne pourrait plus, en cas de désastre, compter sur cette organisation de secours toujours prête à intervenir, efficace et acceptée par tous.

Le Gouvernement canadien a constamment cherché des méthodes plus efficaces en vue de livrer de plus grandes quantités d'approvisionnements de secours. Le Canada a essayé le premier d'organiser des vols de secours diurnes vers le territoire détenu par les Biafrais pour augmenter les livraisons de provisions alimentaires. Ces efforts se sont poursuivis encore plus intensément lorsqu'un avion de la Croix-Rouge a été abattu, mettant fin aux vols de secours de la Croix-Rouge. Des efforts ont été tentés pour persuader le gouvernement fédéral nigérien d'accepter les vols de secours diurnes vers le territoire détenu par les Biafrais et pour faire taire les objections des Biafrais sur les conséquences militaires des opérations de secours diurnes. Le gouvernement nigérien a accepté et les Biafrais ont refusé. Plus récemment, des études détaillées ont montré que des appareils des forces armées canadiennes pourraient larguer des provisions de secours dans le territoire détenu par les Biafrais et non encore atteint par les secours transportés lors des vols de nuit. Les essais de largage ont été effectués au Canada au moyen d'appareils Hercules, on a étudié la configuration des aéroports de l'Afrique occidentale et des installations d'entreposage des secours nécessaires pour appuyer une telle opération, puis on a consulté la Croix-Rouge à ce sujet. On a entrepris de mettre au point les mesures nécessaires pour organiser ce genre de pont aérien, qui posséderait une capacité de livraison considérable. Dans ce but une proposition canadienne a été déposée auprès du gouvernement nigérien, qui ne l'a pas encore acceptée, sans doute parce qu'il préfère toujours les vols de jour qu'il a acceptés antérieurement et qui seraient plus efficaces pour la livraison de provisions de secours.

Tant qu'a duré le pont aérien de la Croix-Rouge au Biafra, le Gouvernement canadien l'a appuyé. Lorsque cette activité s'est arrêtée, nous nous sommes efforcés d'organiser des vols de jour. Quand il a été manifesté que les vols de jour ne pouvaient s'effectuer à cause des objections biafraises, nous avons recherché sérieusement un moyen pratique de parachuter le ravitaillement.